
Avec l'entrée en vigueur du passe vaccinal, les acteurs du sport s'accordent sur un dispositif d'accueil du public dans les enceintes sportives

À la suite des mesures prises dans l'urgence par le Gouvernement fin décembre, qui ont entériné une période de 3 semaines de jauges drastiques définies en valeur absolue et sans cohérence avec la taille des enceintes, les acteurs du sport, en pleine et entière concertation avec les pouvoirs publics, ont élaboré un nouveau dispositif clair, progressif et applicable à tous les types de structures. Il a vocation à s'appliquer pour la nouvelle période qui s'ouvre à compter de fin janvier 2022.

Depuis de nombreux mois, les professionnels, dont la sécurité du public est une priorité, ont démontré leur capacité à se mobiliser et travailler étroitement avec les pouvoirs publics.

Cette collaboration fructueuse a commencé avec l'élaboration et la mise en œuvre de protocole sanitaires stricts, construits autour de la distanciation sociale. Elle s'est poursuivie avec le déploiement réussi du passe sanitaire, y compris dans des stades pleins, un défi conséquent en termes d'organisation.

Alors que le passe vaccinal entrera en vigueur dans les jours à venir, et que le gouvernement annonce son optimisme, sa mise en application doit nécessairement permettre une approche nouvelle concernant l'accueil du public, limitant strictement les restrictions de jauge aux situations les plus critiques.

Conscients qu'il est le moyen le plus efficace pour lutter contre l'épidémie, les professionnels sont prêts pour son lancement. Cela implique des efforts et des investissements financiers importants de leur part. Ces efforts doivent être pris en compte dans la définition de nouvelles mesures qui peuvent désormais permettre une réglementation plus souple sur les restrictions de jauges, en les limitant aux situations sanitaires les plus difficiles et en introduisant une progressivité en fonction de la taille des enceintes.

En cas de dégradation de la situation sanitaire, un dispositif logique, simple et rationnel d'accueil du public

Les acteurs du sport se sont de nouveau mobilisés sous l'égide du Ministère chargé des Sports afin d'élaborer un dispositif clair et applicable par tous les types d'enceintes. Ce dispositif a aussi vocation à apporter de la visibilité à un secteur en souffrance qui ne peut plus se permettre de repartir de zéro à chaque épisode épidémique. Ainsi, dans la continuité du Gouvernement et des parlementaires qui ont ouvert la voie à une logique de proportionnalité, un consensus a été trouvé.

Un dispositif de jauges proportionnelles

Le dispositif repose sur trois phases distinctes corrélées au critère de tension hospitalière : une situation sanitaire normale, une situation sanitaire maîtrisée et une situation sanitaire dégradée.

- Concrètement, en situation sanitaire normale, il n'y a bien entendu pas de protocole particulier.
- En situation sanitaire maîtrisée (circulation de l'épidémie sans tensions graves sur les capacités hospitalières), les protocoles sanitaires entrent en vigueur avec au cœur du dispositif le contrôle strict du passe vaccinal à l'entrée, sans restrictions de jauge des enceintes.
- Enfin, en cas de situation sanitaire dégradée, en plus du contrôle du passe vaccinal, un seuil minimal d'accueil du public à 2 000 personnes en intérieur et 5 000 personnes en extérieur sera appliqué (comme actuellement), augmenté sur le principe d'un siège sur 2 entre ces seuils et la capacité totale de l'enceinte.

Ce dispositif repose sur un critère simple et efficace sur le plan sanitaire : la distanciation sociale. Il s'appuie sur des protocoles sanitaires globaux, compréhensibles et d'application facile pour l'ensemble des enceintes quelle que soit leur taille.

Des hospitalités calquées sur le protocole HCR

Les hospitalités (espaces VIP et loges) feront l'objet d'une stricte application du protocole en vigueur dans les hôtels, les cafés et les restaurants, les prestations y étant équivalentes. Essentielles au modèle économique des acteurs, il n'y a en effet aucune raison que les hospitalités ne puissent bénéficier des mêmes conditions que les autres lieux de restauration.

Une mise en application dès la semaine prochaine

La mise en application du passe vaccinal est une décision majeure qui doit ouvrir la voie à une nouvelle période.

Via ce dispositif consensuel auprès des différentes parties prenantes, l'objectif est ainsi de mettre à disposition des préfets un cadre officiel, précis et défini lors de leur prise de décision.

Le dispositif présenté permet ainsi, en cas de dégradation de la situation sanitaire, d'instaurer des seuils pertinents pour tout type d'enceintes en toute sécurité, sans pénaliser les plus petites structures.

Les acteurs du sport attendent donc désormais l'annexion de ce dispositif aux futurs textes réglementaires régissant les mesures sanitaires dans les enceintes, pour une mise en œuvre concrète dès la semaine prochaine qui coïncide avec la fin de la période des 3 semaines de restrictions. Dès lors, ce dispositif permettra de donner aux acteurs la visibilité nécessaire à un retour à la normale dans les meilleurs délais.

L'économie du sport ne peut plus attendre pour retrouver son public et toutes ses parties prenantes.

SPORSORA et son Collège des enceintes sportives et aréas, co-piloté par Nicolas Dupeux, Accor Arena et Loïc Duroselle, Stade de France

À PROPOS DE SPORSORA

SPORSORA est l'Organisation référente pour penser et influencer le développement de l'économie du sport grâce à une convergence d'expertises, l'influence d'un collectif et un réseau engagé. Créée en 1994, SPORSORA regroupe plus de 230 membres (annonceurs, agences, détenteurs de droits, médias, instituts d'études et de formations...) et fédère un réseau de plus de 1 200 professionnels qui se rencontrent lors des nombreux événements organisés, échangent lors des workshops, des collèges et commissions, bénéficient de services et agissent dans l'intérêt général. sporsora.com